



FONDATION
JACQUES ROUGERIE
GÉNÉRATION ESPACE MER
ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

INTERNATIONAL ARCHITECTURE AND INNOVATION COMPETITION 2026 COMPETITION RULES

The Fondation Jacques Rougerie – Génération Espace Mer – Académie des beaux-arts, located at the Institut de France, 23 quai Conti, 75006 Paris, is organizing a competition from March 11, 2026 to September 24, 2026, entitled: “International Architecture and Innovation Competition.” Information relating to the competition is available on the website:

<https://www.fondation-jacques-rougerie.com>

The Fondation Jacques Rougerie – Académie des beaux-arts is hereinafter referred to as “the Foundation.”

ARTICLE 1 – PURPOSE OF THE COMPETITION

The Foundation's awards aim to offer architects, designers, engineers, urban planners, inventors, artists, and professionals from all disciplines a unique opportunity to propose bold projects. They recognize multidisciplinary, biomimetic architectural projects across **three themes: “Flood-Prone Lands,” “Sea,” and “Space,” each comprising two categories: Prospective Project and LAB Project.**

These architectural projects, grounded in emerging advances and driven by either a forward-looking or practical vision, must address the major challenges facing humanity today in pursuit of greater environmental, industrial, and technical responsibility. They must adhere to the principles of sustainable development and contribute to integrating the sea, space, and rising sea levels into the development of our society.

ARTICLE 2 – AWARDS

In 2026, the Fondation Jacques Rougerie – Académie des beaux-arts will reward candidates presenting an architectural project related to flood-prone lands, the sea, or space, by awarding prizes totaling €42,000 (forty-two thousand euros). Participants may compete either individually or as a team, with the designation of a project lead referred to as the “Leader.”

Prizes will be awarded to the individual candidate or to the Leader of a team (who will be responsible for distributing the prize among team members).

The amounts of the Grand Architecture and Innovation Prizes are distributed as follows:

- Grand Prize – Flood-Prone Lands – Prospective: €7,000 (seven thousand euros)
- Grand Prize – Flood-Prone Lands – LAB: €7,000 (seven thousand euros)
- Grand Prize – Sea – Prospective: €7,000 (seven thousand euros)
- Grand Prize – Sea – LAB: €7,000 (seven thousand euros)
- Grand Prize – Space – Prospective: €7,000 (seven thousand euros)
- Grand Prize – Space – LAB: €7,000 (seven thousand euros)

In addition to financial support, the Laureates **will benefit from the Foundation's guidance to further develop their project.** They may draw upon the Foundation's network of experts.

The competition is free of charge and open to both students and professionals from around the world. Prizes will be awarded—without any condition related to age, gender, nationality, or religion—to a team or to an individually designated author.

ARTICLE 3 – ELIGIBILITY REQUIREMENTS

3.1 CANDIDATURE

Participation in the competition is open to students, professionals, researchers, creators, designers, artists, and others. A participant may enter the 2026 competition only once and with a single project. Multiple submissions will automatically result in individual or collective disqualification in the case of team participation.

Individuals who have directly or indirectly taken part in the organization and conduct of the competition are not eligible to participate. This includes experts, jury members and their family members, employees of the Rougerie+Tangram agency, members of the Institut de France and its correspondents, as well as staff members of the Académie des beaux-arts.

Registration for the competition, whether individual or team-based, must be completed exclusively via the dedicated online platform available at the following address:

<http://fjr.wiin.io/en/applications/2026-international-architecture-competition>

On this platform, candidates may download the documents required for registration:

- The present competition rules, including key dates corresponding to each stage of the competition.
- The competition presentation dossier.
- The logo of the Fondation Jacques Rougerie – Académie des beaux-arts.
- The templates described in the rules.

Throughout the entire open call period, candidates may progressively complete their application online via the platform, including administrative registration and submission of project presentation materials.

Registration for the competition implies unconditional acceptance of the terms and conditions set forth in these rules. Any failure to comply with the competition rules may result in disqualification by the Fondation Jacques Rougerie.

3.2 CONTENT OF THE APPLICATION FILE

ADMINISTRATIVE REGISTRATION DOCUMENTS TO BE PROVIDED:

1. **A black-and-white portrait photo** with a white background of all team members, in JPG format, named as follows: 26_Project Leader's Last Name_Teammate's First and Last Name_Photo
2. The **CV of each team member**, in PDF format, named as follows:
3. 26_Project Leader's Last Name_Teammate's First and Last Name – CV
4. The nationality of each team member.

It is mandatory to strictly comply with the required file naming convention. Failure to do so will result in disqualification.

FILES TO BE UPLOADED ON THE PLATFORM

Mandatory File Naming Rules

For all submitted documents, it is mandatory to comply with the following file naming convention. Failure to do so will result in disqualification:

26_Thematic_Category_PROJECT NAME_Leader's Lastname_Name of file

Codes to Use in the File Name:

Thematic

- Flood-Prone Lands: _R
- Sea : _O
- Space: _S

Category

- Prospective Project: _P
- LAB Project: _L

File name (Type of attachment)

- Book: _book
- Illustrations: _Photo N°
- A0 Panel: _A0
- PowerPoint (jury presentation): _Projet
- Team Excel file: _Team
- Movie: _mp4

Example: 26_O_L_SEAORBITER_Jacques Rougerie_Projet

FILES to Be Uploaded on the Platform

All the documents listed below will be used for communication purposes.

1 A Project Name

2 A Tagline A brief explanatory tagline describing the project.
Maximum 150 characters, in French and English. It will always be associated with the project name.

3 A Project Summary - *Maximum 600 characters, in French and English.*

4 A Project Presentation – “Book”

Landscape A3 format, maximum 15 pages, 30 MB max.

This free-format document must include written and graphic elements presenting the project. It must include at minimum:

- ✓ A summary page read by the jury, presenting the project overview.
- ✓ The project context.
- ✓ The project's approach and strategy.
- ✓ The main architectural and functional characteristics.
- ✓ The materials and techniques used.
- ✓ +1 page listing sources and references, using the mandatory template downloadable from the platform.

File name (example): 26_O_L_SEAORBITER_Jacques Rougerie_book

5 Illustrations At least 5 visuals (maximum 10).

The most representative image must be named photo1.

Subsequent images must be named in order (photo2, photo3, etc.).

File name (example) : 26_O_L_SEAORBITER_Jacques Rougerie_photo 1

6 One A0 Panel - Portrait format, free expression, 30 MB max., PDF format.

Must use the mandatory template downloadable from the platform.

The summarized tagline and explanatory synthesis must appear in both French and English. Below the first and last names of each team member, the nationality (not country of residence) must be indicated.

File name (example): 26_O_L_SEAORBITER_Jacques Rougerie_A0

7 A PowerPoint Presentation Two slides named the « Projet », 10 MB max.,

Must use the mandatory template downloadable from the platform.

File name (example): 26_O_L_SEAORBITER_Jacques Rougerie_Projet

8 An Excel file named « Team », 5 Mo max.,

Must include the full contact details of all team members, using the mandatory template downloadable from the platform.

The file must strictly comply with the required naming convention (failure to do so will result in elimination).

File name (example): 26_O_L_SEAORBITER_Jacques Rougerie_Team

9 Animation Film or 3D Video – Maximum duration: 1-minute, Maximum size: 50 MB, MP4 format

This 3D animation must explain the project.

The opening credits must display: The Jacques Rougerie Foundation logo, The project name, The name and nationality (not country of residence) of each team member.

File name (example): 26_O_L_SEAORBITER_Jacques Rougerie_mp4

3.3 SUBMISSION OF APPLICATION FILES

The complete application file must be submitted no later than: **Thursday, September 24, 2026 at 11:59 PM (French time)** (end of upload period)

on the website: <http://fjr.wiin.io/fr/applications/2026-international-architecture-competition>

Applicants must log in using their credentials to submit their file and should consider file upload times. Uploading large files may take considerable time. Participants are strongly advised not to wait until the last minute.

ARTICLE 4 – THE JURY

4.1 TECHNICAL PRE-JURY COMMISSION

Pre-selection phase: Finalists will be designated following a technical pre-selection of projects for each category— “Flood-Prone Lands,” “Sea,” and “Space”—by a Technical Commission referred to as the “Pre-Jury.”

The shortlisted projects will then be examined by an expert jury, which will designate the laureates.

4.2 COMPOSITION OF THE JURY

The jury is composed of international experts from the field of architecture, as well as leading figures from the worlds of space, the sea, and coastal environments.

4.3 JURY DELIBERATION

The jury is sovereign in its decisions, which will be adopted by a two-thirds majority following deliberation. If necessary, the President of the Jury holds a casting vote.

The jury may decide not to award all or part of the Prizes if it considers that the submitted projects do not justify such awards.

The session's secretariat is provided by the administrative services of the Académie des beaux-arts.

The laureates will be notified of the jury's decision by telephone, letter, or email.

ARTICLE 5 – EVALUATION CRITERIA

Projects are assessed independently and equally according to the following criteria.

The order of listing does not indicate priority: the overall coherence of the project prevails.

1. Vision and intent
2. Relationship to the environment and living systems
3. Human, social, and cultural dimension
4. Innovation and transversality
5. Feasibility and credibility
6. Sustainability, resilience, and resource efficiency
7. Architectural and spatial quality
8. Quality of representation
9. Alignment with the theme and the spirit of the Foundation

ARTICLE 6 – ANNOUNCEMENT AND AWARDS CEREMONY

The Prize-giving ceremony will take place at the end of 2026.

The presence of the Laureate(s) is strongly encouraged.

ARTICLE 7 – INTELLECTUAL PROPERTY AND COMMUNICATION REGARDING THE COMPETITION

7.1 INTELLECTUAL PROPERTY

Participants declare that they hold full, exclusive, and unencumbered ownership of all rights related to the works submitted to this competition, and that they are therefore able to grant the Foundation the right to use them under the conditions set out below, without the Foundation being subject to any claim in this regard. In this respect, Participants guarantee the Foundation against any amicable or legal claim relating to intellectual property rights or liability. They undertake to intervene voluntarily

in any proceedings initiated against the Foundation.

Photographs and videos may be used and exploited as part of the Foundation's information and communication activities, as well as its promotional initiatives, for all audiences, in all forms and on all media known or unknown to date, worldwide and without time limitation, in whole or in part.

The Laureate(s) authorize the Foundation and the Académie des beaux-arts to:

- Communicate regarding the awarding of the Prize (cite their name, describe their project, reproduce their logo, etc.).
- Disseminate photographs and films produced during the Awards Ceremony for promotional or public relations purposes, without entitling them to any remuneration or benefit whatsoever.

The Laureate(s) are authorized to communicate about receiving the Prize. In all cases, the full name **“Fondation Jacques Rougerie – Académie des beaux-arts”** must be explicitly mentioned. The Foundation expressly undertakes not to use images in any manner that could infringe upon the privacy, reputation, dignity, or integrity of the persons concerned.

7.2 PLAGIARISM

Any form of plagiarism—defined as the total or partial copying of work created by another person without acknowledgment of the source—will result in the automatic disqualification of the author of the plagiarism. Plagiarism constitutes a violation of copyright and is considered an act of infringement under Articles L.122-4 and L.335-3 of the French Intellectual Property Code and may therefore give rise to criminal prosecution.

7.3 INTERNATIONAL DATABASE

The Fondation Jacques Rougerie reserves the right to select projects that will be featured in its international database, which is free of charge and publicly accessible. This database compiles a wide range of architectural projects related to coastal challenges and rising sea levels, the Sea, and Space, and is available at the following address:

<http://www.jacquesrougeriedatabase.com/>

ARTICLE 8 – PERSONAL DATA PROTECTION

All personal data will be retained for the entire duration of the competition in compliance with applicable regulations. The data will then be kept for a reasonable archival period.

The processed data are intended for authorized personnel of the Académie des beaux-arts, as well as its potential subcontractors and partners.

In accordance with the amended French Data Protection Act and the General Data Protection Regulation (2016/679) (GDPR), candidates are informed by these Rules of their right to withdraw at any time their consent to the processing of their personal data by the Foundation (i) and of their right not to have been compelled to consent to such processing (ii). They have the right of access (iii) to the personal data processed by the Foundation, the right to rectification (iv) or erasure of such data (v), the right to request restriction of processing (vi), the right to object on legitimate grounds to such processing (vii), and the right to request data portability (viii). Finally, candidates have the right to define general and specific instructions regarding how they wish the above-mentioned rights to be exercised after their death.

These rights may be exercised either by email sent to: delegue-protection-donnees@acedemiesdesbeauxarts.fr, or by postal mail addressed to the Fondation Jacques Rougerie – Académie des beaux-arts, Institut de France, 23 quai de Conti 75006 Paris.

ARTICLE 9 – DISPUTES AND LIABILITY

Registration and participation in this competition imply unconditional acceptance of these Rules. These Rules are governed by French law. Any difficulties concerning the validity, interpretation, or execution of these Rules, and more generally any dispute, shall be submitted to the Administrative Court of Paris, located at 7 rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04, after exhaustion of all amicable settlement procedures. The Foundation shall not be held liable if, due to force majeure or an unforeseen event beyond its control, the competition must be cancelled, postponed, modified, or its duration shortened. The Foundation reserves the right, in all circumstances, to extend the participation period, postpone any announced date, or cancel the competition at any time. The Foundation shall not be held liable for any damage resulting from suspension or interruption, any malfunction whatsoever, or the termination of the competition, nor for any damage related to the awarding or use of a prize, for any reason whatsoever.

ARTICLE 10 – WARRANTY

Candidates warrant that they are the exclusive authors of the project content (ideas, creations, images, and more generally all documents), that such content is entirely original, does not directly or indirectly infringe any rights, and does not include any element likely to be subject to proprietary rights or to cause harm to any third party.

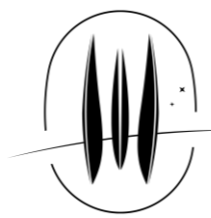
Consequently, each candidate guarantees the Fondation Jacques Rougerie – Académie des beaux-arts against any claim or action brought by any natural or legal person asserting any rights whatsoever. In this context, each candidate shall indemnify the Fondation Jacques Rougerie – Académie des beaux-arts for any costs, damages, judgments, and/or expenses arising from such claims or actions.

ARTICLE 11 – TIMELINE

- **Wednesday, March 11, 2026:** Opening of competition registrations at 11:59 PM (GMT+1, France)
- **Thursday, September 24, 2026:** Deadline for project submission at 11:59 PM (GMT+1, France) (end of upload period)
- **October 2026 :** Jury
- **Late October 2026 :** Individual notification to the laureates
- **Late November 2026:** Awards Ceremony
- The official results of the competition will be announced during the Awards Ceremony.

ARTICLE 12 – PLATFORM ACCESS TO THE RULES

These Rules may be downloaded free of charge from the competition platform at the following address: <http://fjr.wiin.io/en/applications/2026-international-architecture-competition>



FONDATION
JACQUES ROUGERIE
GÉNÉRATION ESPACE MER
ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

CONCOURS INTERNATIONAL 2026 ARCHITECTURE ET INNOVATION TERRES SUBMERSIBLES – MER – ESPACE

OUVERT À
TOUS

Seul
OU
en équipe

PRIX TOTAL

42 000 €

Projet prospectif
OU
Projet Lab (réalisation possible)

INSCRIPTION

NOW

11.03.2026
OU
24.09.2026





CONCOURS INTERNATIONAL 2026

ARCHITECTURE ET INNOVATION

TERRES SUBMERSIBLES – MER - ESPACE

En conjuguant Arts, Sciences, Technologies et Nature pour bâtir
Les nouveaux cadres de vie résilients et désirables.

SOMMAIRE

01.	LA FONDATION	3
02.	LE CONCOURS	4
03.	LES 3 THÉMATIQUES	5
04.	LES 2 CATÉGORIES	13
05.	LES RECOMMANDATIONS	14
06.	LES CRITÈRES	15
07.	LE JURY	16
08.	DÉPÔT DES PROJETS	17
09.	CALENDRIER	18

01. LA FONDATION

Imaginer et construire les cadres de vie durables de demain

Créée en 2009 sous l'égide de l'Académie des beaux-arts et placée sous la présidence d'honneur de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, la Fondation Jacques Rougerie est un laboratoire d'idées et d'actions dédié à l'avenir des cadres de vie humains face aux grands défis climatiques, océaniques et spatiaux.

Inspirée par la vision de son fondateur, l'architecte Jacques Rougerie, la Fondation défend une architecture bio-inspirée, puisant dans les logiques du vivant pour concevoir des solutions durables, résilientes et désirables. Elle promeut une approche transversale qui conjugue arts, sciences et technologies, en lien étroit avec la nature.

Une mission claire : sensibiliser, transmettre, agir

La Fondation agit autour de trois grands piliers :

Sensibiliser les citoyens, décideurs et institutions aux enjeux de la montée des eaux, de la transformation des littoraux, de l'Océan et de l'Espace, à travers des expositions, conférences et événements internationaux.

Transmettre les savoirs et susciter des vocations auprès des jeunes générations, en accompagnant les talents émergents dans les domaines de l'architecture, de l'innovation, de l'art et de la recherche.

Agir concrètement en soutenant des projets prospectifs capables d'inspirer des réponses opérationnelles aux mutations environnementales et sociétales.

Révéler et accompagner les talents du monde entier

Chaque année, la Fondation organise un **Concours international d'architecture et d'innovation**, ainsi qu'un **Concours artistique de la Mer et de l'Espace**, qui rassemblent des centaines de candidats issus de tous les continents. Ces concours constituent aujourd'hui une **base de données unique de solutions bio-inspirées**, couvrant les enjeux littoraux, marins et spatiaux.

La Fondation s'appuie également sur un **réseau international de plus de 130 Juniors Ambassadeurs**, jeunes architectes, chercheurs et professionnels engagés, qui portent ses valeurs dans les universités, les territoires et les grandes enceintes internationales.

Un rayonnement international et institutionnel

Présente lors des grands rendez-vous mondiaux – Nations Unies, Conférences sur l'Océan, COP, institutions européennes – la Fondation est devenue un **acteur reconnu du dialogue entre science, création et politiques publiques**. Elle développe des partenariats avec des universités, des entreprises, des États et des organisations internationales afin de transformer la prospective en actions concrètes.

Une vision pour l'avenir

Rejoindre ou soutenir la Fondation Jacques Rougerie, c'est faire le choix d'une **vision humaniste et ambitieuse**, qui refuse de subir les bouleversements climatiques et propose de **réinventer l'avenir**, entre Océan et Espace, en s'inspirant du vivant pour bâtir les civilisations de demain.

Participer au concours, c'est bien plus que candidater à un prix : c'est accéder à une visibilité internationale, à des expositions et à la presse, et intégrer durablement le réseau de la Fondation Jacques Rougerie.

02. LE CONCOURS

Ce concours invite à concevoir des **nouveaux cadres de vie** dans trois milieux où les conditions physiques et environnementales redéfinissent l'acte de bâtir : **terres submersibles, milieux marins/sous-marins, espace.**

Dans ces contextes instables ou hostiles, le sol n'est plus une évidence, l'atmosphère n'est plus acquise, les ressources sont limitées, et les cycles naturels imposent leurs propres temporalités. Il ne s'agit pas de s'imposer au milieu, mais de **composer avec lui.**

- Sur les **terres submersibles**, la montée des eaux fait de l'eau un paramètre de projet : adaptation, réversibilité, évolutivité et gestion intégrée des risques deviennent centrales.
- En **milieu marin et sous-marin**, houle, courants, pression et poussée d'Archimède appellent une approche systémique associant architecture, ingénierie et écologie, comme moteur de conception.
- Dans **l'espace**, vide, rayonnements et microgravité transforment l'architecture en système de survie : autonomie, cycles fermés, modularité et maintenance structurent la proposition.

Les projets sont encouragés à développer des réponses **audacieuses, résilientes et tangibles.**

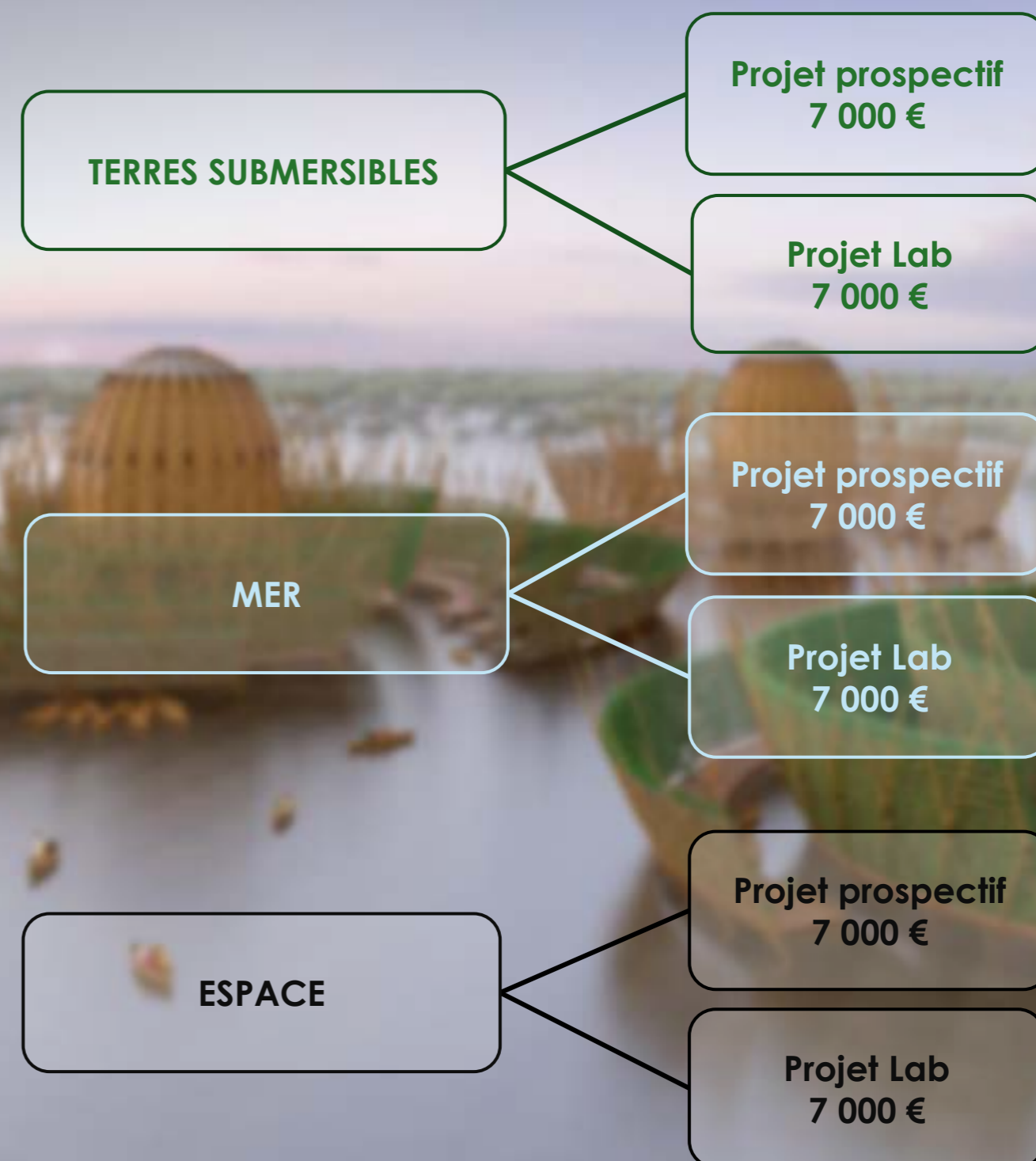
L'objectif est de placer l'humain et le vivant au cœur de dispositifs sûrs et désirables, capables **de faire de la contrainte une ressource** et d'inventer de nouvelles manières d'habiter la Terre, la mer et au-delà, en conjuguant art sciences et technologie en lien avec la nature.

3 thématiques :

TERRES SUBMERSIBLES
MER
ESPACE

2 catégories :

PROJET PROSPECTIF
PROJET LAB



03. LES 3 THÉMATIQUES

TERRES SUBMERSIBLES

Inventer des habitats et des infrastructures qui apprennent à vivre avec l'eau.

Cette thématique interroge les transformations profondes des espaces en interface terre-eau : littoraux, estuaires, deltas, zones insulaires et territoires à faibles altitudes, caractérisés par des sols saturables et une exposition directe aux aléas d'inondation, submersion, érosion côtière et salinisation.

Dans ces milieux, l'eau n'est pas un événement exceptionnel mais un paramètre structurel. Récurrente ou progressive, elle reconfigure durablement les conditions d'habitabilité, les usages, les paysages et les écosystèmes. Elle transforme la relation au sol et affecte les conditions d'implantation (portance, tassements, corrosion, capillarité), imposant de penser le bâti selon des logiques d'adaptation dans le temps.

Les terres submersibles appellent à dépasser une lecture statique du site : il s'agit de travailler un territoire-processus, soumis aux mouvements de l'eau et aux transformations naturelles. Les approches fondées uniquement sur la protection atteignent leurs limites : l'enjeu n'est pas de figer les milieux, mais de maintenir ou de reconfigurer des conditions d'habitabilité dans un environnement changeant.

Les projets devront s'appuyer sur une lecture fine des dynamiques locales : topographie, régimes de submersion, nature des sols, évolution du trait de côte, écosystèmes, usages et pratiques sociales. La dimension humaine, sociale et culturelle demeure centrale : vulnérabilités, modes de vie, acceptabilité et capacités d'adaptation des populations.

Les propositions, prospectives ou expérimentales, devront demeurer cohérentes dans leur principe et crédibles dans leur articulation entre intention, fonctionnement et conditions de mise en œuvre.

Sujet libre

OU

Sujet proposé

Les candidats choisissent librement le site de leur projet (Amérique du Nord, Amérique du Sud, Afrique, Europe, Asie, Océanie ou Antarctique). Le projet devra toutefois s'inscrire dans un territoire directement concerné par les dynamiques de montée des eaux et de submersibilité, qu'il s'agisse de littoraux, deltas, estuaires, zones insulaires ou autres milieux en interface terre-eau exposés à l'eau.



Bâtir et vivre avec l'eau sur le territoire dunkerquois, France

Grâce au soutien conjoint de la Fondation Jacques Rougerie, de Nhood, de Ceetrus et du Groupe Projex les participants ont la possibilité de réaliser ce projet.

Grande-Synthe – Lac du Puythouck

Le territoire dunkerquois, polder très exposé, fait partie des zones européennes les plus vulnérables face à l'adaptation climatique. Confronté à la montée des eaux, aux tempêtes et à l'intensification des pluies, il doit passer d'une logique de lutte contre l'eau à une culture de cohabitation. Les inondations de l'automne 2023 ont mis en évidence les limites des systèmes hydrauliques actuels ; à l'horizon 2050–2100, l'élévation du niveau marin et la saturation des sols imposeront une transformation profonde des modes d'aménagement.

Dans ce Territoire à Risque Important d'Inondation, l'eau ne peut plus être considérée comme une simple contrainte technique. Elle devient un élément structurant du fonctionnement urbain, circulant dans les sols, les nappes et les infrastructures. Le site d'étude se situe à Grande-Synthe, sur une zone d'environ 12 hectares en bordure du lac du Puythouck, à l'interface entre urbanité et ruralité. Directement influencé par une nappe sub-affleurante et par le réseau des waterings, ce site constitue un cas d'étude représentatif des vulnérabilités hydrauliques du territoire dunkerquois.

Le défi consiste à développer un quartier résidentiel mixte sans aggraver la pression sur le système hydraulique existant, en intégrant des formes d'habitat et d'espaces publics résilients et adaptables à la montée des eaux.

Les projets devront renforcer les capacités de stockage temporaire, limiter l'imperméabilisation des sols, restaurer les continuités écologiques et faire de l'eau un levier de conception architecturale, urbaine et paysagère aussi bien sur terre que sur le lac.



En savoir plus sur la plateforme en ligne dédiée au concours :

<http://fjr.wiin.io/fr/applications/2026-international-architecture-competition>



MER

Concevoir des habitats et des infrastructures pour vivre en symbiose avec la mer.

Plongeons dans l'action pour répondre aux enjeux cruciaux de notre époque, en mettant en lumière l'océan, véritable pilier de notre écosystème global !

L'océan joue un rôle déterminant dans les équilibres climatiques, biologiques et économiques de la planète, mais les milieux marins restent fragiles, partiellement méconnus et soumis à des pressions croissantes. Cette thématique invite à repenser l'architecture en relation avec la mer, non comme un espace à conquérir ou à exploiter, mais comme un écosystème avec lequel cohabiter.

Concevoir en milieu marin implique de composer avec des contraintes physiques spécifiques : houle, courants, marées, instabilité des fonds, pression hydrostatique, corrosion saline, bio-encrassement, profondeur, conditions d'accès et de maintenance. Ces paramètres conditionnent l'implantation, la structure, la matérialité, l'ancrage, la sécurité et la durée de vie.

L'architecture pour la mer relève d'une approche systémique : elle ne se limite pas à un objet bâti, mais engage enveloppe et structure, gestion des flux, logistique et mobilités, interfaces mer/terre, interactions avec les écosystèmes. Les projets doivent articuler habitabilité, performance technique et responsabilité écologique.

Chaque projet devra expliciter comment il organise un cadre de vie et de fonctionnement en mer, usages, sécurité, maintenance, continuités d'accès, tout en préservant les équilibres écologiques. L'objectif est de démontrer comment l'architecture peut contribuer à établir une relation plus équilibrée, durable et sensible entre l'humain et l'océan.

Sujet libre

OU Sujets proposés

Les propositions peuvent être prospectives ou expérimentales et concerner des programmes variés : base scientifique, équipement culturel, infrastructures énergétiques, dispositifs liés à l'aquaculture ou à l'algoculture, équipements touristiques ou éducatifs, ou tout autre programme pertinent.



2019-Genesis - Przybyla

Plastiques océaniques : transformer un fléau planétaire en ressource architecturale

Les micro- et macro-déchets plastiques présents dans toutes les mers du globe constituent aujourd'hui une masse considérable de matériaux issus de la pêche, du transport maritime, des emballages et des activités humaines. Visibles ou invisibles, concentrés dans les grands vortex océaniques ou disséminés à toutes les profondeurs, ils participent à la dégradation des écosystèmes marins, sous-marins et côtiers.

La Fondation invite les candidats à placer ces plastiques océaniques au cœur de leur projet architectural, en les intégrant comme matériau ou composant structurant, dans leur forme collectée ou après transformation. Les propositions pourront prendre la forme d'architectures marines ou flottantes — habitats, infrastructures, installations ou équipements — en lien étroit avec leur environnement.

OU.....

Concevoir une base marine et/ou sous-marine habitée

La Base marine et/ou sous-marine propose d'imaginer une infrastructure habitée capable d'accueillir durablement une communauté de 150 à 250 personnes, implantée en surface, en immersion partielle ou entièrement sous la mer, à différentes profondeurs.

La Base devra être autosuffisante, autonome en énergie marine renouvelable, et conçue pour un impact environnemental minimal. Le projet intégrera les enjeux de mobilité marine et subaquatique, les liaisons avec la terre, ainsi que les contraintes physiques spécifiques au milieu sous-marin, lorsque l'implantation le nécessite.

Au-delà du respect du vivant, la Base devra contribuer à la préservation et à la valorisation de la biodiversité marine, tout en intégrant des programmes variés : recherche scientifique, aquaculture et algoculture, équipements culturels, touristiques, sociaux ou de loisirs.

Qu'elle soit marine ou sous-marine, la Base devient un laboratoire d'architecture du futur, transformant les contraintes de l'océan en opportunités pour habiter et régénérer le vivant.



ESPACE

Imaginer des habitats et des infrastructures capables de maintenir la vie et d'organiser les ressources.

L'exploration spatiale constitue un accélérateur de connaissance et un moteur d'innovation. Mais elle met en évidence un enjeu central : rendre des milieux extraterrestres habitables. Concevoir pour l'espace implique de penser des environnements où les référentiels habituels de l'architecture (gravité, atmosphère, climat, cycles jour/nuit, ressources disponibles) sont profondément altérés, voire absents.

L'espace est un milieu extrême régi par des contraintes physiques et opérationnelles radicales : vide, rayonnements ionisants, températures extrêmes, abrasion et poussières, microgravité, isolement, latence, logistique limitée, maintenance difficile, risques systémiques. Dans ce contexte, l'architecture n'est pas un simple contenant : elle devient un système de survie.

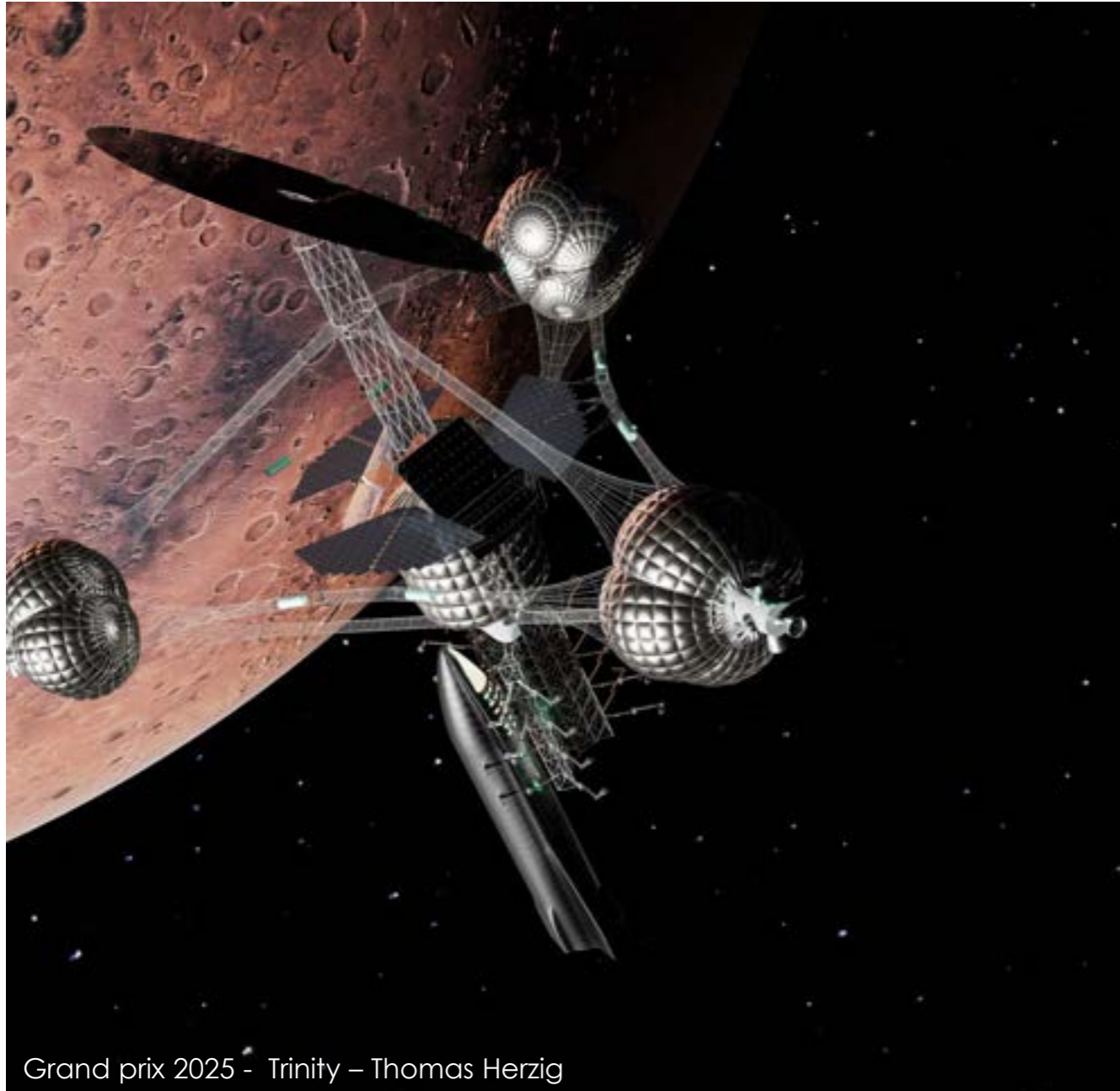
Les projets attendus doivent articuler une proposition spatiale et technique cohérente intégrant la sécurité, la santé et la performance dans la durée : enveloppes pressurisées, protection radiative, gestion thermique, contrôle de l'atmosphère, qualité de l'air et de l'humidité, redondances, énergie, eau, déchets, cycles biologiques, et dispositifs adaptés aux usages en microgravité.

Le projet devra aussi maintenir une exigence d'habitabilité : rythmes, ergonomie, qualité spatiale, intimité, sociabilité et santé mentale, afin de placer l'humain au cœur d'un dispositif fiable, évolutif et résilient.

Sujet libre

OU Sujets proposés

Les propositions peuvent être prospectives ou expérimentales et concerner des programmes variés et pertinents.



Grand prix 2025 - Trinity – Thomas Herzig

Le Port spatial orbital ou implanté sur un astre

L'exploration du système solaire implique la mise en place d'infrastructures de transport et d'interface capables d'assurer la continuité logistique entre la Terre, l'orbite et les corps célestes. À mesure que des bases permanentes seront déployées sur la Lune, Mars ou d'autres destinations, des ports spatiaux devront structurer ces flux et constituer les nœuds d'un réseau de mobilité interplanétaire.

À l'image d'un port maritime ou d'un aéroport, le port spatial est un équipement de transit, d'assemblage, de maintenance et de coordination. Il accueille les équipages, organise les rotations, assure l'avitaillement, la réparation, le stockage et la gestion des interfaces entre différents types de véhicules (vaisseaux interplanétaires, atterrisseurs, modules logistiques). Il constitue un centre névralgique connecté, et non un habitat autonome ou une ville.

Il peut prendre plusieurs formes :

- station orbitale artificielle,
- infrastructure implantée sur un petit astre (Phobos, Deimos, astéroïde),
- plateforme positionnée sur un site stratégique (point de Lagrange, orbite stable, ceinture d'astéroïdes).

Le Village lunaire ou martien

L'implantation humaine durable sur la Lune ou sur Mars constitue une étape structurante de l'exploration spatiale. Ces territoires deviennent des laboratoires d'habitabilité, permettant de développer des modèles d'architecture autonome avant des missions plus lointaines.

Le village lunaire ou martien doit être conçu comme un système d'habitat pérenne, évolutif et mutualisé, capable d'accueillir des fonctions scientifiques, industrielles, techniques, éducatives ou culturelles. Il s'agit moins d'un objet isolé que d'un écosystème bâti, combinant modules d'habitation, production d'énergie, laboratoires, serres, logistique et espaces communs.

Les contraintes environnementales sont déterminantes :

- absence ou raréfaction d'atmosphère protectrice,
- rayonnements cosmiques et solaires,
- amplitudes thermiques extrêmes,
- poussières abrasives et électrostatiques,
- impacts météoritiques,
- gravité réduite.

Les projets devront proposer des systèmes d'habitation autonomes, indépendants des ravitaillements terrestres continus, fondés sur des boucles fermées de support-vie : régulation atmosphérique, gestion de l'eau, production alimentaire, recyclage des déchets, production et stockage d'énergie, dispositifs de santé et de mobilité.

Deux approches constructives sont envisageables :

- modules préfabriqués et assemblés sur site,
- constructions in situ à partir de ressources locales (régolithe, glace, cavités naturelles, tunnels de lave), selon des logiques d'ISRU et d'économie circulaire.

OU

Une Station de recherche sur une lune de Jupiter ou de Saturne

Certaines lunes glacées du système solaire externe, telles qu'Europe (Jupiter) ou Encelade (Saturne), présentent des océans internes d'eau liquide sous leur croûte glacée. Ces environnements constituent des cibles scientifiques majeures pour la recherche de formes de vie et pour l'étude des interactions entre milieux spatiaux, cryosphériques et océaniques.

Le projet consiste à concevoir une station scientifique avancée, implantée à la surface d'un monde glacière, capable d'opérer dans des conditions extrêmes : températures très basses, radiations intenses, isolement, dynamique tectonique liée aux forces de marée, instabilité du substrat.

Cette base devra :

- assurer l'habitat et la sécurité des équipes,
- permettre l'exploration et le forage vers l'océan interne,
- intégrer des dispositifs d'observation et de recherche,
- maintenir une autonomie énergétique et logistique élevée.

Le projet combine ainsi trois registres techniques : architecture spatiale, ingénierie polaire et infrastructures sous-marines. Il devra proposer une réponse systémique intégrant habitat, mobilité, exploration scientifique et gestion des ressources dans un milieu hybride.

04. LES 2 CATÉGORIES

Chaque thématique comprend deux catégories : Projet **Prospectif** et Projet **LAB**.

Ces démarches ne s'opposent pas : elles constituent des modes complémentaires d'exploration architecturale, distingués par leur horizon temporel, leur degré de concrétisation et leur relation au réel.

PROJET PROSPECTIF

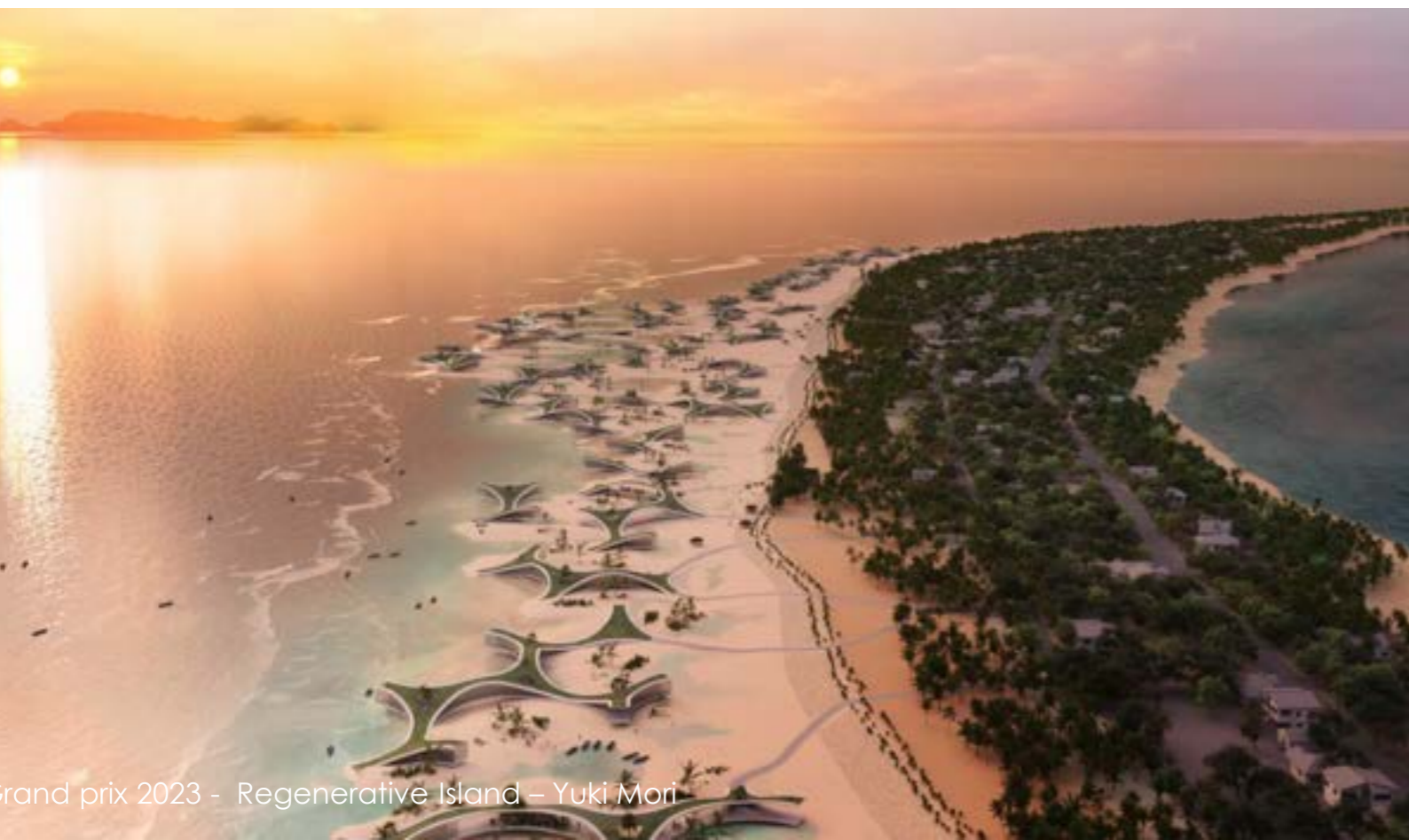
.....OU.....

PROJET LAB

Démarche exploratoire inscrite dans un horizon futur (2050, 2100 ou au-delà).

Le projet peut développer des scénarios d'évolution, des hypothèses inédites, des systèmes architecturaux innovants. Sans vocation immédiate de réalisation, il doit demeurer cohérent et crédible dans ses principes.

Démarche opérationnelle ou expérimentale visant des projets réalisables, prototypables ou testables à court ou moyen terme. L'accent est mis sur la faisabilité constructive et économique, le fonctionnement concret des systèmes, l'interaction avec un site et des usages, et la capacité à produire des enseignements reproductibles.



Grand prix 2023 - Regenerative Island - Yuki Mori



2020 - Projet EUROHAB de Peter Weiss primé par la Fondation
2022 - Construction du prototype

05. LES RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent ne visent pas à contraindre la créativité, mais à donner un cadre pour que la proposition soit à la fois inspirante, cohérente et crédible.

Toutes thématiques et projets

1. Rendre le projet lisible

Chaque proposition explicite clairement :

- le site et ses caractéristiques,
- le programme et les usages,
- l'intention architecturale,
- le fonctionnement global (protéger / alimenter / tenir / évoluer / maintenir).

2. Appuyer la vision sur des éléments tangibles

Les candidats sont encouragés à documenter leurs hypothèses :

- données de site (ou de milieu),
- références scientifiques/techniques,
- ordres de grandeur (énergie, volumes, effectifs, cycles, logistique).

3. Décrire une logique constructive

Un projet convaincant rend visible :

- la stratégie constructive (matériaux, structure, assemblage),
- l'évolutivité, la réparabilité, la fin de vie.

4. Placer l'humain au cœur du projet

Le projet doit démontrer comment il garantit :

- confort et qualité spatiale,
- appropriation, sociabilité et bien-être (selon le contexte).

5. Assumer une crédibilité technique

Même prospectif, un projet doit rendre ses principes plausibles et démontrer son fonctionnement. La crédibilité n'est pas l'ennemie de l'imaginaire : elle lui donne de la profondeur.

L'usage de l'intelligence artificielle doit rester strictement au service de la cohérence architecturale et conceptuelle, garantissant des productions fidèles à l'intention du projet, sans incohérences formelles, techniques ou narratives.

Par thématique

Terres submersibles : ce que le projet doit montrer

- **Diagnostic de site** : altimétrie, niveaux de référence, scénarios de submersion/inondation, dynamique du trait de côte, sols, salinisation, écosystèmes.
- **Habitabilité dans la variabilité** : continuité d'usage, sécurité, accès, gestion des périodes de crise, articulation espaces du quotidien / espaces refuges.
- **Temporalités** : phasage, adaptation dans le temps, réversibilité, gestion de l'incertitude.
- **Dimension humaine** : usages, vulnérabilités, acceptabilité, appropriation, bénéfices sociaux et territoriaux.
- **Eau comme système** : expliciter comment l'eau est intégrée au fonctionnement (flux, stockage, infiltration, réutilisation, etc.) sans se limiter à un simple "dispositif".

Mer : ce que le projet doit montrer

- **Qualification du milieu** : bathymétrie, nature des fonds, zones sensibles, contraintes d'accès, risques (houle/courants/marées), conditions de maintenance.
- **Principe structurel** : flottabilité/fondation/ancrage, stabilité, corrosion/bio-encrassement, sécurité, cycles d'entretien.
- **Système complet** : énergie, eau, déchets, logistique, mobilités, interface mer/terre (accès, ravitaillement, évacuation).
- **Impact et vivant** : effets sur les habitats marins, artificialisation, mesures d'évitement/réduction/compensation, dispositifs favorables à la biodiversité.
- **Biomimétisme** : si utilisée, expliciter une inspiration fonctionnelle (flux, matière, symbioses) plutôt qu'un mimétisme formel.

Espace : ce que le projet doit montrer

- **Scénario de mission** : destination, durée, effectifs, autonomie visée, logistique, phasage de déploiement.
- **Contraintes intégrées** : microgravité, pressurisation, radiations, thermique, poussières/abrasion, micrométéorites, redondance et tolérance aux pannes.
- **Support-vie** : cohérence des cycles (air/eau/déchets/alimentation/énergie), stockage, maintenance et réparabilité.
- **Habitabilité** : ergonomie, usages, lumière, acoustique, intimité, sociabilité, santé mentale, rythmes.
- **Ressources** : si pertinent, expliciter la logique d'utilisation de ressources locales et/ou de fabrication sur site.

06. LES CRITÈRES

Les projets sont évalués de manière indépendante et équivalente selon les critères suivants.

L'ordre d'énumération ne constitue pas un ordre de priorité : la cohérence globale du projet prévaut.

1. Vision

Clarté, force et pertinence de la démarche architecturale.

2. Relation au milieu et au vivant

Compréhension du contexte et intégration des dynamiques environnementales.

3. Dimension humaine, sociale et culturelle

Qualité du cadre de vie et prise en compte des usages et des expériences humaines.

4. Innovation et transversalité

Capacité à croiser disciplines, technologies et approches inédites.

5. Faisabilité et crédibilité

Cohérence technique et plausibilité des principes proposés.

6. Durabilité, résilience et sobriété

Pertinence des stratégies environnementales et énergétiques.

7. Qualité architecturale et spatiale

Cohérence entre forme, structure, matière et usage.

8. Qualité de la représentation

Clarté des documents graphiques et narratifs.

9. Adéquation au thème et à l'esprit de la Fondation

Pertinence par rapport à la thématique choisie et aux valeurs portées par la Fondation.



07. LE JURY

Pour chaque édition du concours, un jury de renommée internationale de six (6) à neuf (9) membres est constitué pour chaque thématique. La Fondation se réserve la possibilité de compléter, modifier ou ajuster la composition du jury à tout moment.

Afin de garantir l'intégrité et l'impartialité du processus d'évaluation, tout contact direct ou indirect avec les membres du jury est strictement interdit. En conséquence, aucun membre du jury ne peut être sollicité par un participant, ni par un représentant agissant pour son compte. Toute tentative de prise de contact entraînera la disqualification immédiate du candidat ou de l'équipe concernée.

L'ensemble des communications relatives au concours doit être effectué exclusivement avec l'équipe de la Fondation. Pour toute question ou demande d'information, les participants sont invités à écrire sur la plateforme: <http://fjr.wiin.io/fr/applications/2026-international-architecture-competition>

Le concours étant un concours d'idées, il a pour objet d'encourager l'innovation l'expérimentation. À ce titre, le jury pourra distinguer des projets présentant un haut niveau de créativité, y compris lorsqu'ils s'écartent de certaines directives, dès lors que cet écart est clairement argumenté et justifié au regard de l'esprit du concours.

Le jury demeure souverain dans ses décisions : si aucun projet ne répond de manière satisfaisante aux attendus et aux critères d'évaluation, il se réserve le droit de ne pas attribuer de Prix, en tout ou partie.

La Fondation s'engage à mobiliser les professionnels les plus qualifiés pour constituer ses jurys. Ceux-ci sont composés d'architectes, d'ingénieurs et de spécialistes issus d'autres disciplines en lien avec la thématique (sciences, design, technologies, environnement, etc.), afin d'assurer une évaluation pluridisciplinaire, rigoureuse et la plus objective possible.

Pour exemple, le jury de l'édition 2025 :

PRÉSIDENT DES JURYS



Dominique PERRAULT
Architecte - Membre de l'Institut

Président du Jury « Enjeux littoraux, montée des eaux »



Carlos Moreno
Urbaniste - Directeur scientifique de la Chaire "Entrepreneuriat Territoire Innovation" Université Panthéon Sorbonne-IAE Paris

Président du Jury « Mer »



Francis Rambert
Ancien directeur de l'Institut français d'architecture, département de la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris. Correspondant de l'Académie des beaux-arts

Présidente du Jury « Espace »



Claudie Haigneré
Astronaute, docteur en neurosciences, première femme française et européenne dans l'espace, ancienne ministre de la Recherche, ancienne directrice d'Uniscience, conseillère auprès de l'Agence Spatiale Européenne.

Jury Terres submersibles



Carlos MORENO



Justin AHANHANZO



Éric DANIEL LACOMBE



Antoine GROLIN



Isabelle MARANDET



Arnaud RÉAUX



Chris YOUNÈS

Jury Mer



Francis RAMBERT



Khalid ABDALLAOUI



Patrick DEGEORGES



Françoise GAILL



Sabine MOSCATI



Francis SOLER



Philippe VALLETTE

Jury Espace



Claudie HAIGNERÉ



Jacques ARNOULD



Marc BARANI



Jean-François CLERVOY



Philippe MAILLOIS



Dominique PERRAULT



Brice PIECHACZYK

08. DÉPÔT DES PROJETS

L'inscription au concours, qu'elle soit individuelle ou en équipe, se fait exclusivement via la plateforme en ligne dédiée accessible à cette adresse :

<http://fjr.wiin.io/fr/applications/2026-international-architecture-competition>

INSCRIPTION – Documents à fournir

Une photo N&B, fond blanc format Portrait de tous les membres de l'équipe nommée comme suit au format JPG :

26_Nom du porteur du projet_Nom et prénom du coéquipier. Photo

Le CV de tous les membres de l'équipe, au format pdf nommé comme suit :

26_Nom du porteur du projet_Nom et prénom du coéquipier – CV

La nationalité de chacun des membres de l'équipe

Règles impératives de nommage des fichiers déposés

Pour l'ensemble des pièces, il est indispensable de respecter la nomenclature ci-après sous peine de disqualification :

26_Thématique_Catégorie_NOM DU PROJET_Nom du Leader_Nom du Fichier

Codes à utiliser dans le nom de fichier :

Thématique

- Terres submersibles : _R
- Mer : _O
- Espace : _S

Catégorie

- Projet prospectif = _P
- Projet Lab : _L

Nom du fichier (type de pièce)

- Book : _book
- Illustrations: _Photo N°
- Panneau A0 : _A0
- PowerPoint (présentation jury) : _Projet
- Excel équipe : _Team
- Film : _mp4

Exemple : 26_O_L_SEAORBITER_Jacques Rougerie_Projet

FICHIERS à déposer sur la plateforme

L'ensemble des pièces listées ci-après seront utilisés à des fins de communication

1. Le nom du projet

2. Une phrase d'accroche explicative décrivant le projet. 150 caractères max. en Français et en Anglais. Elle sera toujours associée au nom du projet.

3. Résumé du projet - 600 caractères max. en Français et en Anglais.

4. Présentation du projet dénommé « Book »,

Format paysage A3 de 15 pages maximum 30 Mo.

Ce document libre d'expression comprendra les éléments écrits et graphiques présentant le projet. Il comprendra à minima :

- Une page de synthèse lue au jury qui résume le projet.
- Le contexte du projet.
- L'approche et la stratégie du projet.
- Les caractéristiques principales architecturales et fonctionnelles du projet.
- Les matériaux et les techniques utilisés dans le projet.
- +1 page pour citer vos sources et références, reprenant obligatoirement le gabarit fourni téléchargeable sur la plateforme.

Nom du fichier (exemple) : 26_O_L_SEAORBITER_Jacques Rougerie_book

5. Illustrations constituées d'au moins 5 visuels (max. 10).

L'image la plus pertinente pour représenter votre projet sera nommée « photo1 ». Les suivantes seront nommées par ordre (photo 2, photo 3 ...).

Nom du fichier (exemple) : 26_O_L_SEAORBITER_Jacques Rougerie_photo1

6. Un panneau A0 - Format portrait d'expression libre de 30 Mo max. au format PDF reprenant obligatoirement le gabarit fourni téléchargeable sur la plateforme. La phrase résumée et la synthèse explicative du projet devront y figurer en français et en anglais. Sous les prénoms et noms des membres de l'équipe, doit figurer les pays des nationalités de chaque membre de l'équipe.

Nom du fichier (exemple) : 26_O_L_SEAORBITER_Jacques Rougerie_A0

7. Une présentation au format PowerPoint de deux pages nommée « Projet », 10 Mo max., reprenant obligatoirement le gabarit fourni, téléchargeable sur la plateforme.

Nom du fichier (exemple) : 26_O_L_SEAORBITER_Jacques Rougerie_Projet

8. Un fichier au format Excel nommé « Team », 5 Mo max., indiquant les coordonnées complètes des membres de l'équipe selon le gabarit fourni, téléchargeable sur la plateforme. Il devra être nommé en respectant impérativement la nomenclature définie (sous peine d'élimination du dossier).

Nom du fichier (exemple) : 26_O_L_SEAORBITER_Jacques Rougerie_Team

9. Un film d'animation ou vidéo 3D –

Durée 1 minute max., 50 Mo max. au format mp4.

Cette animation 3D, expliquera le projet. Sur le générique de début du film devront apparaître le logo de la Fondation Jacques Rougerie, le nom du projet, le nom et la nationalité (et non pas le pays de résidence) de chaque membre de l'équipe.

Nom du fichier (exemple) : 26_O_L_SEAORBITER_Jacques Rougerie_mp4

09. CALENDRIER

Ouverture des inscriptions au concours

Mercredi 11 mars 2026 à 23h59 GMT+1 France

Clôture du dépôt des projets

Jeudi 24 septembre 2026 à 23h59 GMT+1 France (fin du téléchargement)

Jury

Octobre 2026

Notification individuelle aux lauréats

Fin octobre 2026

Cérémonie de remise des prix.

Fin novembre 2026

Les résultats du concours seront annoncés officiellement lors de la cérémonie de remise des prix.

CONCOURS INTERNATIONAL 2026 ARCHITECTURE ET INNOVATION

TERRES SUBMERSIBLES – MER - ESPACE

INSCRIPTION

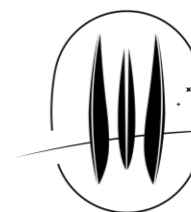
NOW

11.03.2026

ou

24.09.2026

<http://fjr.wiin.io/fr/applications/2026-international-architecture-competition>



FONDATION
JACQUES ROUGERIE
GÉNÉRATION ESPACE MER
ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

